

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 08699

Numéro SIREN : 832 201 685

Nom ou dénomination : 2b3c

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2019 sous le numéro de dépôt 13901

« 2b3c »

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15.000 €
Siège social : 3 Villa de Villiers
92200 - NEUILLY SUR SEINE
832.201.685 RCS NANTERRE

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2018

Bilan, Compte de résultat, Annexes

Centipre m. au.

Le Président.



Formulaire obligatoire (art. L. 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2B3C		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		3 Villa de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE		Durée de l'exercice précédent*		1	
Numéro SIRET*		8 3 2 2 0 1 6 8 5 0 0 0 1 9		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N clos le,		30/09/2018	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	1 074 435		1 074 435
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	679 257		679 257
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	80 735		80 735	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 834 428		1 834 428	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 834 428		1 834 428	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

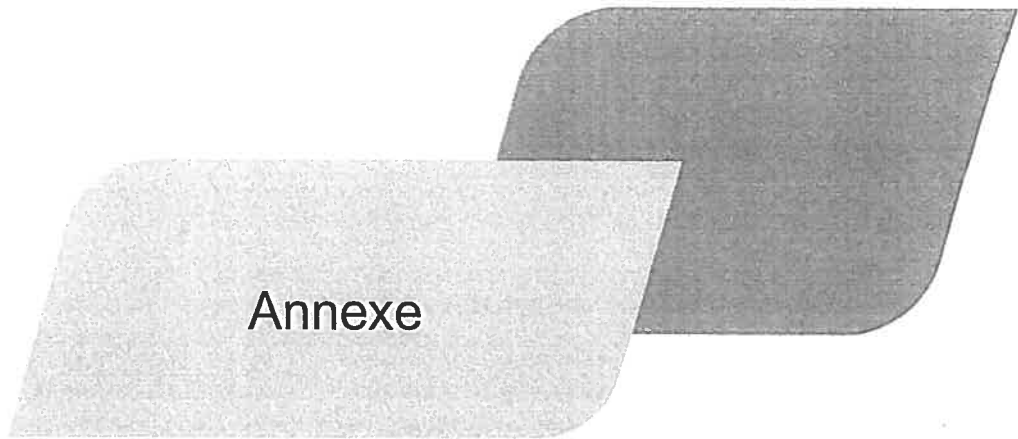
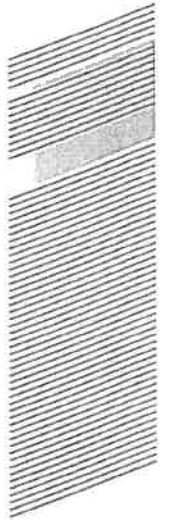
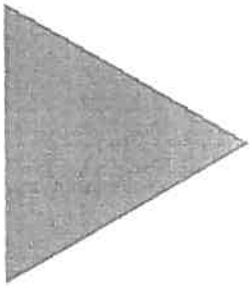
Désignation de l'entreprise		SAS 2B3C		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	15 000	DA	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(3 704)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(23 348)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	(12 052)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 810 250	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	35 548	
	Dettes fiscales et sociales		DY	683	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 846 481		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 834 428		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 846 481		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Désignation de l'entreprise : SAS 2B3C		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD	FE	FF	
			FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	1 074 435	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(1 074 435)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	22 665	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	683	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	
			- dotations aux provisions*		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)			GE	1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	23 350	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(23 348)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(23 348)	

Désignation de l'entreprise SAS 2B3C		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 1	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 23 350	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN (23 348)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP
		- Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2B3C

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 1 834 428 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 23 348 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Aucun événement particulier n'est intervenu sur l'exercice.



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 679 257 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	679 257	679 257	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	679 257	679 257	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 150 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 846 481 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 548	35 548		
Dettes fiscales et sociales	683	683		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 810 250	1 810 250		
Produits constatés d'avance				
Total	1 846 481	1 846 481		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 810 250			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 147 634 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 212
Etat - autres charges à payer	683
Total	1 895

« 2b3c »

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15.000 €
Siège social : 3 Villa de Villiers
92200 - NEUILLY SUR SEINE
832.201.685 RCS NANTERRE
SIRET : 832.201.685.00019
APE : 4110A

PROPOSITION D'AFFECTION DE RESULTAT
EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS

DEUXIEME RESOLUTION

Le président a proposé à l'associée unique d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 s'élevant à 23.348,46 €, en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur.

-:-:-:-

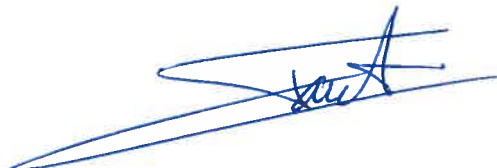
AFFECTATION DU RESULTAT

DECISIONS A CARACTERE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 MARS 2019

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 s'élevant à 23.348,46 €, en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Thierry CANTORNE





S.A.S. 2b3c

*3 Villa de Villiers
92200 Neuilly sur Seine*

*S.A.S. AU CAPITAL DE 15 000 €
R.C.S. : NANTERRE 832 201 685*

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018

EFICO - Siège : 13, rue des Fermiers - 75017 PARIS

S.A. d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 1 426 000 € - R.C.S. Paris 531 454 254

Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France

N° d'identification intracommunautaire FR 61531454254

Mail : contact@efico-france.fr - Tél. : +33 (0)1 30 72 52 00 - Fax : +33 (0)1 30 72 52 59 - <http://www.efico-france.fr>

S.A.S. 2b3c
3 Villa de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

S.A.S. au capital de 15 000 €
R.C.S. : Nanterre 832 201 685

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Septembre 2018

S.A.S. 2b3c
3 Villa de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

S.A.S. au capital de 15 000 €
R.C.S. : Nanterre 832 201 685

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Septembre 2018

A l'associée unique de la société 2b3c,

OPINION

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la *S.A.S. 2b3c* relatif à l'exercice clos le *30 Septembre 2018* tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Emprunts et dettes financières :

Au 30 septembre 2018, les dettes en compte courant envers le groupe sont inscrites au passif pour une valeur nette comptable de 1 810 milliers d'euros soit 99 % du total du bilan.

Notre appréciation de cette évaluation s'est fondée sur les modalités de comptabilisation et de suivi de ces dettes par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Valider la réciprocité des comptes courants avec les comptes des sociétés concernées ;
- Valider les modalités de rémunération de ces créances avec les conventions signées entre les sociétés ;

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Stock :

Au 30 septembre 2018, le stock est inscrit à l'actif pour une valeur nette comptable de 1 074 milliers d'euros soit 59 % du total de l'actif.

Notre appréciation de cette évaluation s'est fondée sur les modalités de comptabilisation et de suivi de ce compte par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Vérifier la valorisation du stock avec les comptes de charges liés à l'activité ;
- Validation des principales pièces justificatives constituant ces dépenses ;

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 mars 2019

EFICO
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Johanne AUBRY
Associée